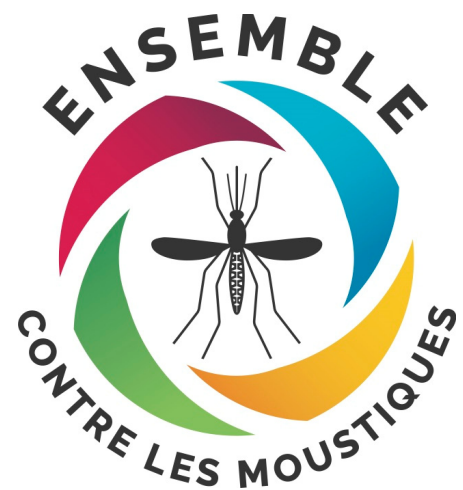


# DOSSIER DE PRESSE

27 février 2018

Dengue à La Réunion :  
L'ARS OI renforce le niveau d'alerte  
sur l'ensemble de l'île





# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## Dengue à La Réunion : l'ARS Océan Indien renforce le niveau d'alerte sur l'ensemble de l'île

**Le nombre de cas de dengue s'est intensifié depuis ces dernières semaines (111 cas enregistrés depuis début 2018). Le virus continue à circuler dans différents foyers de transmission, particulièrement dans l'Ouest et le Sud. Face au risque épidémique élevé, l'ARS Océan Indien a décidé d'activer le niveau 2B du plan ORSEC de lutte contre les arboviroses, qui consiste à renforcer les actions avec l'ensemble des acteurs et notamment dans les zones de circulation. La mobilisation de tous est indispensable pour lutter contre les moustiques, vecteurs de la dengue.**

### — La dengue, une maladie transmise par les moustiques

La dengue se manifeste par une fièvre d'apparition brutale accompagnée d'un ou plusieurs autres symptômes (fièvre, maux de tête, douleurs articulaires et/ou musculaires, nausées, vomissements, etc.). Dans 2 à 4% des cas, le patient peut développer une forme sévère caractérisée par des manifestations hémorragiques majeures, un état de choc et/ou la défaillance d'un ou plusieurs organes.

### — Situation épidémiologique au 27 février

Depuis le début de l'année 2018, une augmentation importante du nombre de cas de dengue à la Réunion est observée, avec une intensification depuis le 29 janvier. Ainsi, 111 cas de dengue sont survenus en 8 semaines à La Réunion, soit plus que le nombre total de cas enregistrés en 2017 (94 cas). Les zones de circulation active du virus se situent principalement dans :

- l'ouest : Saint-Paul, Saint Gilles-les-Bains, Le Port
- le sud : Saint-Pierre, Le Tampon.

Le risque de survenue d'une épidémie est à présent considéré comme élevé, d'autant plus que les conditions météorologiques actuelles (pluies et chaleur) sont favorables au développement des moustiques vecteurs de la dengue.

### — Niveau 2B : mobilisation de l'ensemble des acteurs

**L'ARS Océan Indien (ARS OI) a décidé d'activer le niveau 2B du plan ORSEC de lutte contre les arboviroses.** Il s'agit d'un dispositif spécifique départemental, qui décrit l'organisation de la lutte contre les maladies transmises par les moustiques. Le niveau d'alerte 2B correspond à une intensification de la circulation virale, risquant d'évoluer vers une épidémie. Il prévoit de mobiliser l'ensemble des acteurs, aux côtés de l'Agence, dans la lutte contre les moustiques, notamment par :

- le renforcement des actions de salubrité publique de niveaux communal et intercommunal
- la préparation à la mobilisation de renforts (Conseil Régional, Conseil Départemental, Communes et intercommunalités, SDIS, ...) en vue de leur éventuelle mobilisation en cas de déclenchement du niveau épidémique
- l'information des professionnels de santé et la préparation des établissements de santé à faire face à une situation épidémique.

### — Recommandations de l'ARS à la population

La mobilisation de la population aux côtés des acteurs publics et associatifs est indispensable pour lutter efficacement contre le risque de survenue d'une épidémie sur notre territoire. Aussi, l'ARS OI rappelle l'importance des gestes de prévention à appliquer par tous :

- éliminer les récipients en eau autour de son habitation,
- se protéger des piqûres de moustiques
- consulter son médecin en cas d'apparition de symptômes de la maladie.

**La lutte collective est le moyen le plus efficace pour éviter la survenue d'une épidémie.**

# Sommaire

- 2** Communiqué de presse
- 4** Situation épidémiologique
- 5** Activation du niveau 2B
- 7** Des actions coordonnées pour lutter contre les moustiques
- 8** Chacun doit agir !

# Situation épidémiologique

La Réunion connaît depuis début 2017 une circulation active et ininterrompue du virus de la dengue. Cet épisode s'est maintenu à un niveau modéré pendant toute l'année 2017, y compris pendant l'hiver austral. Avec le retour de l'été austral et de conditions météorologiques plus favorables au développement des moustiques, une recrudescence des cas de dengue est actuellement observée. En décembre 2017 et janvier 2018, la circulation virale a perduré à un niveau relativement stable, à moins de 10 cas par semaine. Mais depuis début février, la circulation du virus de la dengue s'est intensifiée. Au cours de la dernière semaine (19-25 février), 50 nouveaux cas récents ont été signalés. En 2018, 111 nouveaux cas autochtones de dengue sont survenus en 8 semaines à La Réunion, soit plus que sur toute l'année 2017 (94 cas).

Les cas sont situés principalement dans des foyers de circulation de la dengue identifiés à Saint-Paul (Centre-ville/front de mer, l'Etang, Bois de Nèfles, Jacquot, Le Ruisseau) et à St Pierre (Bois d'Olives, Terre Rouge). Des cas ont également été identifiés à Saint Gilles-les-Bains (carrosse), Le Port (Rivières des galets) et Le Tampon (Terrain Fleur).

Au total, 111 cas autochtones de dengue ont été signalés depuis le début de l'année, 214 cas dont 9 importés depuis le début de la circulation de la dengue en début d'année 2017. Les établissements de santé ont par ailleurs signalé depuis le début de la circulation de la dengue, 16 hospitalisations pour dengue non sévère avec signes d'alerte, toutes d'évolution favorable.

## — Répartition géographique des cas



# Activation du niveau 2B

Le plan de lutte contre les arboviroses (dengue, chikungunya, zika) est un dispositif spécifique du plan ORSEC départemental. Ce plan décrit la stratégie et les moyens de lutte contre ces maladies transmises par les moustiques sur le territoire en fonction de différents niveaux de risque. Chaque acteur dispose ainsi d'une fiche synthétique résumant par niveau les actions à mettre en œuvre.

## — 4 niveaux de risque

Le plan comprend 4 niveaux. Le passage d'un niveau à l'autre et la coordination de la gestion de l'évènement sont assurés par :

- **le Directeur Général de l'ARS :**  
pour ce qui concerne les niveaux de veille (niveau 1) et d'alerte (niveau 2).
- **le Préfet :**  
à partir du déclenchement du niveau épidémique (niveaux 3 et plus).

Niveau		Situation épidémiologique
Veille	1A	Absence de cas ou apparition de cas isolés d'arbovirose sans lien avec une épidémie dans la zone d'échange régionale.
	1B	Connaissance d'une épidémie d'arbovirose dans la zone d'échange régionale et absence de cas ou apparition de cas isolés.
Alerte	2A	Identification d'une circulation virale modérée autochtone (apparition d'un ou plusieurs regroupements de cas ou de plusieurs cas sporadiques).
	2B	Intensification de la circulation virale autochtone et risque d'évolution vers une épidémie.
Épidémie	3	Épidémie de faible intensité.
	4	Épidémie de moyenne intensité.
	5	Épidémie massive ou de grande intensité.
Maintien de la vigilance		Phase de décroissance - Retour à une circulation virale modérée.
Fin de l'épidémie		Fin de l'épisode épidémique et retour à une phase de veille (niveau 1).

**>> Le niveau d'alerte 2B : Intensification de la circulation virale risquant d'évoluer vers une épidémie.**

Le Directeur Général de l'ARS a décidé le passage en niveau d'alerte 2B après en avoir informé le Préfet de La Réunion.

Cette décision est justifiée par une accélération de la transmission du virus de la dengue sur le territoire, à la fois en nombre de cas, mais aussi en répartition géographique (augmentation du nombre de quartiers concernés, tous pour l'instant situés dans l'Ouest et de le Sud de l'île).

Le rehaussement du niveau ORSEC va permettre une plus grande mobilisation et une meilleure coordination des acteurs aux côtés de l'ARS dans la lutte contre la dengue : Préfecture et services de l'Etat, communes, intercommunalités, Région, Département... Il prévoit le déploiement des actions suivantes :

- **Le renforcement des actions de salubrité publique et de lutte contre les moustiques dans les communes** (élimination des dépôts d'ordures ou d'encombrants sur la voie publique, lutte contre les gîtes larvaires aux abords des établissements recevant du public, des établissements scolaires, ...).
- **Le renforcement des actions de communication et de mobilisation de la population au sein des foyers identifiés** (affichage, porte à porte, information des établissements scolaires et structures de petite enfance, opération de nettoyage de quartiers...)
- **L'information des professionnels de santé**, la vérification des stocks auprès des pharmaciens, le renforcement dans les établissements de santé et médico-sociaux des actions de lutte contre les moustiques et de protection des usagers et des personnels contre les piqûres de moustiques.
- **L'identification de renforts mobilisables en situation épidémique** (Conseil Régional, Conseil Départemental, Communes, SDIS, ...) pour le renforcement des actions de lutte contre les gîtes larvaires et de traitement insecticide, **et la préparation à leur mobilisation éventuelle** (inventaire des ressources, des qualifications, formations, acquisition de matériels,...).

#### **— Réunion du Groupement d'Intérêt Public- LAV Réunion**

**L'ensemble du dispositif sera présenté lors de la séance plénière du GIP-LAV** qui se tiendra le 5 mars prochain et regroupera, sous la présidence du Préfet et en présence du Directeur Général de l'ARS, l'ensemble des collectivités locales et partenaires impliqués dans la lutte contre les moustiques et la prévention de la dengue.

# Des actions coordonnées pour lutter contre les moustiques

## — Une forte mobilisation du service de lutte Anti-Vectorielle

Depuis le début de l'épisode, les effectifs de l'ARS OI sont mobilisés sur le terrain, les 120 agents de lutte anti-vectorielle réalisent quotidiennement des actions de lutte et de prévention dans les communes concernées de l'Ouest et du Sud de l'île. Une action renforcée est mise en place dans toutes les zones de circulation virale, jusqu'à 5 interventions successives au domicile des particuliers.

Actuellement, près de 1 000 visites en porte-à-porte sont assurées chaque semaine par les équipes de lutte anti-vectorielle, comprenant des traitements insecticides dans les cours et les jardins des particuliers, et complétées la nuit par des traitements de pulvérisation spatiale à l'aide d'appareils montés sur des pick-up.

Ces interventions autour des cas ont représenté depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 :

- 3 400 visites de maisons ou appartements (800 à 1000 par semaine)
- 1 600 gîtes larvaires éliminés
- 2 300 traitements ciblés de jour
- 16 opérations de démoustication de nuit



## — Une mobilisation indispensable des partenaires

La mobilisation de tous les acteurs est aujourd'hui impérative pour espérer éviter une épidémie, les prochaines semaines seront cruciales dans la lutte contre la propagation de la maladie. L'implication des communes et des intercommunalités via leurs actions de salubrité publique (entretien des espaces publics et de voiries, élimination des déchets/encombrants, réduction de stagnation d'eau, appui aux personnes vulnérables...) contribue fortement à renforcer les actions de traitement et de sensibilisation menées par l'ARS OI. L'activation du niveau 2B doit permettre leur renforcement dans les zones de circulation active.

Les actions multi partenariales dans les quartiers concernés par une circulation active du virus ont pour objectifs de concentrer les moyens et ressources des différents acteurs pour accentuer leur efficacité. L'une de ces actions est actuellement en cours dans le quartier de l'Etang Saint Paul avec l'ARS OI, l'association 3i et la commune de Saint Paul. Elle couple une action de nettoyage de quartier à des visites domiciliaires en porte à porte où les habitants sont invités à s'engager dans la lutte contre la dengue en signant une charte d'engagement et en apposant un autocollant sur leur boîte aux lettres pour rendre visible cet engagement.





# Chacun doit agir !



Le moustique *Aedes albopictus* ou moustique tigre, vecteur de la dengue, pond et se multiplie principalement autour des habitations : vases, pots, soucoupes, déchets divers... Il se déplace peu, une centaine de mètres environ au cours de son existence. C'est donc principalement les déplacements des personnes qui favorisent la propagation de la maladie.

Les conditions météorologiques pluies et chaleur sont particulièrement favorables au développement des moustiques. Il faut actuellement moins d'une semaine entre la ponte de la femelle et l'émergence de nouveaux adultes. Or la femelle *Aedes albopictus* pond jusqu'à 70 œufs par ponte...

## — Une implication nécessaire de la population

Les équipes de l'ARS OI constatent la présence régulière de gîtes larvaires dans les quartiers concernés et ce, malgré leurs passages répétés.

**Plus d'un tiers des maisons contient encore au moins un gîte larvaire.** Cette mobilisation insuffisante d'une partie de la population est contreproductive car elle permet une multiplication rapide des moustiques vecteurs.

Par ailleurs, les recommandations, notamment celles relatives à **l'utilisation de moyens de protection personnelle sont insuffisamment mises en œuvre par la population** ce qui favorise de nouvelles infections par le virus de la dengue.

**La mobilisation de la population aux côtés des acteurs publics et associatifs est indispensable pour lutter efficacement contre le risque de survenue d'une épidémie sur notre territoire.**

## — Un numéro vert d'informations à votre disposition

Prévention, infos, conseils



Appel gratuit depuis un poste fixe

Des compléments d'informations pourront vous être délivrés sur :

- Les moustiques
- La dengue
- Les conseils de prévention
- Les modalités d'intervention

**L'ensemble des agents de lutte anti-vectorielle sont actuellement mobilisés autour des cas signalés de dengue par le système de surveillance médicale.**

**Aucune autre intervention n'est programmée en dehors de ces signalements.**

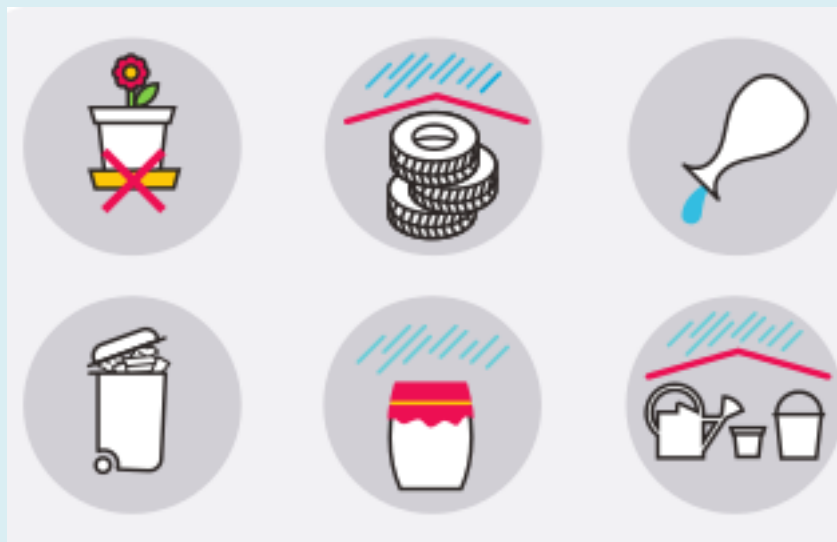
**En cas de nuisance de moustiques, il est possible de contacter les services communaux.**



## — Les bons gestes pour lutter contre les moustiques !

La mobilisation de la population aux côtés des acteurs publics et associatifs est indispensable pour lutter efficacement contre le risque de survenue d'une épidémie sur notre territoire.

- **Éliminer les gîtes larvaires dans son environnement** (vider les soucoupes, vérifier l'écoulement des gouttières, respecter les jours de collecte des déchets, vider les petits récipients, ...),



- **Se protéger des piqûres de moustiques** (port de vêtements longs, utilisation de répulsifs et de moustiquaires), y compris quand on est malade pour ne pas contaminer son entourage.



- **Consulter rapidement un médecin**, en cas d'apparition de fièvre, éventuellement associée à des maux de tête, douleurs musculaires, éruptions cutanées ...

**Ces recommandations s'adressent à tous les habitants de l'île de La Réunion et plus particulièrement :**

- aux habitants des communes concernées et surtout celles vivant dans les quartiers où le virus circule actuellement.
- aux personnes devant se déplacer dans ces zones : il est également recommandé de se protéger impérativement contre les piqûres de moustiques et de surveiller son état.

**Cette lutte collective est le moyen le plus efficace pour éviter la survenue d'une épidémie.**